



Formateur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce et tertiaire) ou Formateur PRAP 2S (Sanitaire et Social) (Fo PRAP IBC ou Fo PRAP 2S)

À qui est destinée cette formation ?

Cette formation est ouverte à tout salarié, personne concernée par la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique et désireux de devenir formateur PRAP IBC ou 2S

- Formateur **PRAP IBC** : Cette formation est proposée pour former des salariés du secteur de **l'Industrie, BTP, Commerce ou tertiaire**
- Formateur **PRAP 2 S** : Cette formation est proposée pour former des salariés du secteur **Sanitaire Social** (EHPAD, clinique, ...)

Quels sont les objectifs de cette formation ?

Cette formation donne les compétences et la reconnaissance pour former :

- Au sein de sa propre entreprise, établissement des salariés futurs acteurs PRAP IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce et Tertiaire) ou acteurs PRAP 2S (Sanitaire et Social)
- Dans le cadre de son organisme de formation, des salariés d'entreprises ou établissements secteur sanitaire et sociale clientes.

Elle porte sur 3 volets de compétences :

- **STRATÉGIQUE** en vue d'accompagner l'établissement dans un projet de formation-action PRAP
- **TECHNIQUES** en vue de réaliser une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique
- **PÉDAGOGIQUES** : Capacité à transmettre à des salariés les compétences de l'acteur PRAP

Qu'obtient le salarié avec cette formation ?

À l'issue de cette formation, la validation des compétences du futur formateur PRAP lui permet de devenir **formateur PRAP IBC ou 2S certifié** par notre organisme de formation ADN Formation EURL MORELLATO Nathalie habilité par le réseau Assurance maladie risques professionnels et INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Le formateur PRAP 2S obtient la certification de formateur PRAP IBC automatiquement.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (Modalités de mise en œuvre, référentiels INRS, documents administratifs...).

Ces dispositions sont formalisées dans le commentaire du dispositif global de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Ce certificat peut être délivré à des personnels enseignants de la formation initiale de l'Éducation Nationale

Le formateur exerce pour le compte d'une entreprise ou d'un organisme de formation qui doivent être habilités auprès de l'INRS

Comment se passe cette formation ?

Au préalable, le participant qui souhaite devenir formateur PRAP IBC ou 2S doit avoir validé des compétences de base en prévention des risques professionnels par une e-formation en ligne sur le site de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » (Formation gratuite en ligne proposée par l'INRS = www.ead-inrs.com – 4 modules à valider, attestation de réussite à fournir).

La durée de la formation ?

Formateur **PRAP IBC** : 70 heures (10 jours)

Formateur **PRAP 2 S** : 84 heures (12 jours)

Le formateur PRAP IBC peut effectuer une « Passerelle Formateur PRAP IBC vers Formateur PRAP 2S » (Calendrier inter- entreprises disponible, durée 28 heures)

Comment financer la formation ?

Le coût de la formation de formateur peut être pris en charge dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue (OPCA), Compte Personnel de Formation (CPF), ...

Comment Maintenir et Actualiser ses Compétences de Formateur PRAP ?

Le maintien et l'actualisation des compétences des formateurs PRAP IBC ou 2S est nécessaire tous les 36 mois.

Cette actualisation des compétences est organisée sur une durée de 21 heures, où les compétences du formateur sont de nouveau évaluées.

Le formateur PRAP IBC ou 2S peut obtenir une spécificité « Petite enfance » au cours de son MAC Formateur PRAP IBC ou 2S (Calendrier inter- entreprises disponible « MAC Fo PRAP Spécifique Petite enfance », durée 28 heures).

Le certificat de formateur PRAP IBC ou 2S sera délivré avec une attestation de présence à la formation « Maintien et Actualisation des Compétences Formateur PRAP IBC ou 2S Spécifique Petite enfance ».